

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

---

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« sans observation des formalités prescrites par »

les mots :

« en méconnaissance de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.